



Élection partielle

Les électeurs ont apprécié les nouveaux locaux pour exprimer leur droit de vote et ont été nombreux à voter avec plus de 48% de participation. C'est un excellent résultat compte tenu qu'il s'agisse d'une élection partielle et ce, en plein cœur des vacances estivales.

Le nouveau conseiller est Monsieur Denis Desautels de l'équipe Berthe Bélanger qui a récolté 227 voix contre 156 pour Madame Marielle Ménard et de 72 pour Monsieur Pierre Laurin.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à M. Desautels.

Petit rappel

Les journées de la culture 2008 auront lieu au presbytère et à l'église de Val-des-Lacs.

Samedi 27 septembre de 11 h à 16 h

Dimanche 28 septembre de 12 h à 16 h

Exposition de peintures à l'église.

Venez voir un artiste qui créera une œuvre en direct.

Prenez part à un atelier d'art pour toute la famille.

Et découvrez l'art environnemental en participant à une œuvre collective.

Spectacle de Michel Rivard



Le 11 octobre à 20 heures à l'église

Dépêchez-vous, il reste seulement quelques billets de disponibles.

Ils sont en vente au coût de 30 \$ à l'hôtel de ville, à la librairie « Les Retrouvailles » de Ste-Agathe et à « La Promenade » de Mont-Tremblant.

Les gens savent tout des mesures de prévention, mais ils sont persuadés que cela n'arrive qu'aux autres.

Ayez l'alarme à l'oeil.

La plupart des incendies mortels ont lieu la nuit, lorsque les adultes passent en mode de sommeil profond.

Au cours de cette phase, l'avertisseur de fumée est probablement la seule chose qui puisse vous tirer du lit à temps pour vous sauver la vie. L'alarme doit se faire entendre partout à chaque étage, devant chaque chambre à coucher.

Vous faites partie de ces éternels optimistes qui, faute d'avertisseur, pensent que l'odeur de la fumée suffira à vous réveiller. Vous avez tort. Il est très rare que la fumée réveille quelqu'un. En règle générale, les gens ont l'impression de rêver à quelque chose qui brûle. L'odeur fait partie de leur rêve.

Tout va alors très vite, une fumée opaque envahit votre maison, vos yeux brûlent vous n'arrivez plus à respirer, la panique s'installe dans votre corps, votre cerveau manque d'oxygène, vos muscles ne répondent plus.

Pourtant, combien de particuliers omettent d'installer des avertisseurs ou négligent de changer les piles. Sans parler de ceux qui les débranchent parce que l'alarme sonne trop souvent. Vous n'imaginez pas le nombre de fois où nous retrouvons les piles posées sur le frigo, dans les décombres.

D'après une enquête menée par le Conseil canadien de la sécurité, seulement 27% des canadiens avaient testé le fonctionnement de leur avertisseur de fumée au cours de la dernière année. Pire: un canadien sur quatre reconnaît avoir déjà retiré la pile de son avertisseur pour une raison autre que leur remplacement. Combien coûte une pile : 2.49\$. Et un avertisseur de fumée : une dizaine de dollars. Est-ce trop cher payé pour sauver des vies et éviter de perdre sa maison.

L'ABC de l'avertisseur de fumée

- Où ? Installez-en à chaque étage de la maison, dans les couloirs et près des chambres à coucher. Fixez-les au plafond ou en haut d'un mur.

- Comment choisir ? La plupart des avertisseurs sont du type ionisation ou à cellule photoélectrique. Plus sensible, le premier convient mieux près des chambres. Le second est plus souvent installé près de la cuisine, de la salle de bains ou des appareils de chauffage. Pour une protection maximale, le Conseil canadien de la sécurité recommande d'installer les deux types d'avertisseurs à chaque étage. Si vous optez pour des avertisseurs électriques assurez-vous d'y installer une pile de secours en cas de panne de courant.

- Entretien. Vérifiez l'état de vos avertisseurs tous les mois à l'aide du bouton d'essai. Remplacez la pile au moins une fois par année ou lorsque l'indicateur de pile faible retentit. Tous les types d'avertisseurs s'usent avec le temps. Changez-les tous les 10 ans.

- Nouveautés. Certains modèles récents sont munis d'un bouton de pause qui permet de faire taire temporairement l'alarme. Sur d'autres modèles, le boîtier ne referme pas si la pile est enlevée. Enfin, il existe des avertisseurs à pile au lithium, d'une durée de vie de 10 ans.

Comme à chaque année, les pompiers passeront dans vos demeures au cours de la semaine de prévention, du 5 au 11 octobre pour vous aider et vous conseiller.

Guy Côté, conseiller

Le Vallacquois

Bulletin
d'informations
municipales

Septembre 2008 Volume V Numéro 3

AU COEUR DE LA NATURE

Nous vous souhaitons
un bel automne
et une bonne
rentrée scolaire !



Mot de la mairesse

Des informations importantes pour mieux vous aider à suivre l'évolution de votre municipalité

Quelle année !

Une année 2008 très impressionnante où on lançait enfin les travaux de rénovation de l'hôtel de ville qui seront complétés d'ici la fin octobre 2008.

Le transfert et la transformation de l'église en Centre communautaire et culturel a débuté. Présentement, nous sommes à dresser un carnet de santé pour nous permettre d'obtenir des fonds dans différents programmes pour procéder à la prochaine phase du projet (démarches en cours).

Des travaux majeurs sur les routes

Suite au retour de la taxe sur l'essence et d'une demande de remboursement des dépenses engagées en 2006 pour les ponts, ainsi qu'un montant obtenu de la Ministre du transport Julie Boulet et du député Claude Cousineau, nous allons être en mesure de mettre en place notre plan de remise à niveau de notre réseau routier.

J'entreprends présentement des démarches pour une demande d'aide financière en vue de la réfection du chemin du Lac-de-l'Original (2009-2010).

Nous souhaitons compléter le chemin Val-des-Lacs pour 2009 et 2010. Nous sommes conscients que le chemin Val-des-Lacs donne accès aux commerces importants de la municipalité. Notre visibilité est importante pour les gens qui viennent utiliser des services ou qui sont de passage dans notre municipalité.

La politique culturelle, la famille, le développement de la communauté et l'embellissement de notre municipalité demeurent nos priorités.

Un des projets prioritaires est de rehausser notre image. La mise en norme du stationnement de l'hôtel de ville qui ne répond plus aux normes de sécurité, pour faciliter un accueil chaleureux où vous avez du plaisir à le fréquenter. Une analyse de possibilités est en cour ainsi qu'un projet préliminaire. Nous sommes présentement en négociation avec le ministère des postes, Bell Canada et le Ministère du Transport.

N'oubliez pas que l'hôtel de ville vous appartient à vous citoyens.

Présentement, l'élaboration d'un plan stratégique de développement est en préparation en collaboration avec le CLD de la MRC des Laurentides qui touchera les principaux points d'activités récréo-touristiques de notre municipalité, le développement de notre noyau villageois ainsi que les activités de la région en tenant compte des besoins prioritaires de la municipalité.

- Comment faire face au développement des municipalités environnantes.
- Comment faire valoir nos commerces sur notre territoire ?
- Quel créneau pouvons-nous développer ?

Mais une bonne nouvelle en attire une autre... Cette étude a été rendu possible grâce au fond du programme mono-industriel.

La réalité nous a rattrapée et les messages que nous devons décoder sont simples. Une municipalité doit faire rayonner son image et nous avons la chance d'avoir, autour de nous, des municipalités déjà engagées dans des processus de l'art de recevoir sur leur territoire.

Quand serons-nous prêts ?

Nous avons le devoir de protéger notre environnement et de développer cette culture et c'est pourquoi il faut dès aujourd'hui mieux planifier pour protéger notre territoire. Un territoire envié de plusieurs.

Merci de partager avec nous cette fierté.

En tant que représentante des citoyens et citoyennes, je vais continuer à aborder les nombreux défis et les avenues de développement prometteurs qui attendent notre municipalité pour la prochaine année.

Berthe Bélanger
maïresse



LE VALLACQUOIS • Septembre 2008 • Volume V • Numéro 3 Publié en 1200 exemplaires par la municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin de Val-des-Lacs Tél. : 819 326-5624 Téléc. : 819 326-7065 maire@municipalite.val-des-lacs.qc.ca

Conception et mise en page : Cyrcom : 819 322-7693 • Courriel : joanne@cyr.qc.ca

Barrage du Lac Quenouille

Depuis de nombreuses années, nous sommes confrontés à une situation malsaine qui engendre toutes sortes de rumeurs concernant la gestion du barrage. La sécurité, ainsi que la responsabilité des trois municipalités.

Brève mise en contexte :

La loi sur la sécurité des barrages est entrée en vigueur le 11 avril 2002 et son application relève de la MRC des Laurentides et du Centre d'expertise hydrique et du Service de la sécurité des barrages (MDDEP).

Le barrage est situé sur le territoire de la municipalité de Val-des-Lacs et est considéré comme étant un barrage à forte contenance de classe C et de niveau de conséquence faible.

Plusieurs démarches ont déjà été entreprises par la municipalité de Val-des-Lacs.

La municipalité a mandaté la Firme BES, consultants en structures, pour statuer sur l'état du barrage.

Des recommandations ont été émises pour en permettre une bonne gestion.

Pour tout barrage à forte contenance, le propriétaire doit faire préparer et maintenir à jour un plan de gestion des eaux retenues.

Le 13 février 2008, suite à plusieurs conversations téléphoniques avec le MDDEP, il a été demandé que la gestion du barrage soit assumée par le (MDDEP). Considérant que présentement le barrage est situé sur un terrain privé, le MDDEP juge que le barrage ne peut être transféré en ce moment au ministère.

Le 13 février 2008, le conseil mandate Me Benoit Slythe pour une opinion afin d'analyser les possibilités, pour les trois municipalités, de signer conjointement une convention et transfert de titre, qui permettra aux municipalités impliquées de faire la gestion des barrages.

La conclusion à ce jour est l'acquisition du barrage du lac Quenouille, lequel est

soumis à la Loi et Règlement sur la sécurité des barrages, par la ville de Ste-Agathe-des-Monts et les municipalités de Lac-Supérieur et de Val-Des-Lacs. Ceci constituera une acquisition pour des fins de compétence puisqu'elle favorise la santé, la sécurité, les valeurs et le bien-être général de ses citoyens respectifs.

Suite à ces démarches, un notaire et un arpenteur ont été mandatés pour préparer une convention d'indivision et un transfert de titre.

Présentement, la surveillance et l'entretien du barrage est sous la responsabilité de la municipalité de Val-des-Lacs.

Nous espérons que cela répondra à vos interrogations. Pour d'autres précisions, nous sommes à votre entière disposition.

Campagne pour le diagnostic résidentiel

Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, la campagne pour le Diagnostic résidentiel « Mieux consommer » d'Hydro-Québec bat son plein chez nous.

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35 \$ ou 30 \$ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé.

Remplissez votre questionnaire aujourd'hui. Si vous êtes admissible, vous l'avez reçu par la poste. Vous pouvez aussi le remplir en ligne (www.courantcollectif.com). Le diagnostic résidentiel est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

Si vous éprouvez des difficultés, des bénévoles peuvent vous aider. Vous

devriez recevoir un appel de leur part d'ici peu. En tout temps, vous pouvez aussi appeler le 1 800 ÉNERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

Vous avez déjà rempli le questionnaire ? Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement.

On compte sur vous ! Suivez le courant collectif. Le Diagnostic résidentiel, ça rapporte à tous.

* Pour être admissible, le citoyen doit être titulaire d'un abonnement pour usage domestique auprès d'Hydro-Québec depuis au moins un an et ne pas avoir déjà rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel pour la résidence visée.

RECYCLER VOTRE VIEUX FRIGO, C'EST PAYANT !



Les vieux réfrigérateurs et congélateurs sont de grands consommateurs d'électricité. Vous en séparer vous permettra de faire des économies d'énergie tout en posant un geste pour l'environnement.

Faites appel à l'escouade Recyc-Frigo qui viendra gratuitement cueillir votre appareil à votre domicile et en disposera selon un procédé respectueux de l'environnement. De plus, vous recevrez un chèque de 60 \$ par la poste !

Comment participer ? Composez le 1 877 493-7446 (FRIGO) ou complétez le formulaire de collecte en ligne au www.recyc-frigo.com.

Conditions :

- Réfrigérateur ou congélateur de 10 ans ou plus
- Fonctionnel et branché
- 10 à 25 pieds cubes

Des actions concrètes !



Val-des-Lacs se démarque dans ses démarches pour la protection des rives dans la région des Laurentides.

Depuis plusieurs années, nous devons agir dans une perspective de conservation de la ressource de l'eau. De ce fait, les riverains mettent eux aussi de l'avant des actions concrètes afin d'améliorer et mieux protéger la qualité des lacs et cours d'eau.

Val-des-Lacs a adopté une nouvelle réglementation dans le but de préserver et de maintenir la santé des plans d'eau sur son territoire. Les nouvelles exigences du règlement no 367-08-01 relatif au zonage sont entrées en vigueur le 16 juillet.

Il est important de voir au suivi et à l'application de la nouvelle réglementation qui est le respect de la bande riveraine à maintenir à l'état naturel.

Advenant le cas où un propriétaire riverain ne respecte pas l'interdiction de tondre, la municipalité se réserve le droit de faire parvenir des avis écrits et s'il y a toujours non respect de la réglementation, appliquer son règlement.

Le problème de la cyano-bactérie touche quatre lacs de la municipalité et nous n'avons plus le choix, nous devons

prendre des mesures telles qu'exigées par le Ministère (MDDEP) et la MRC et s'y conformer. Le CCE de la municipalité a été mandaté pour préparer un plan d'action en collaboration avec l'agence de bassin versant d'Agir pour la Diable. Travailler par bassin versant, un choix intelligent !

Nous avons aussi entrepris l'inventaire des installations septiques sur le territoire. Nous vous rappelons que vous devez connaître l'état de votre installation septique et d'en faire un suivi.

Présentement les riverains réagissent très bien. Les gens sont de plus en plus conscientisés par le phénomène des algues-bleues et ils nous félicitent pour les moyens mis en place pour mieux protéger.

Il nous faut continuer et votre collaboration est importante. Nous insistons et nous vous invitons à communiquer avec nous pour mettre à jour votre dossier.

La protection des rives est la responsabilité de tous et chacun.

Aidez-nous

Conférence sur le compostage domestique : À ne pas manquer !

Une conférence sur le compostage domestique aura lieu le 13 septembre prochain à 9 h 30 à l'Église. La journée débutera avec un atelier de 30 minutes et se poursuivra avec la conférence jusqu'aux environs de midi. Le conférencier, M. Gilles Paradis, se décrit comme un environnementaliste chevronné, grand passionné de la nature, mais surtout comme jardinier amateur ayant accumulé 45 ans de savoir-faire. La conférence se terminera avec une période de questions. À ne pas manquer !

Il est bon de savoir qu'on appelle compost, un mélange provenant de la décomposition contrôlée de matières organiques par des millions d'organismes vivants depuis les bactéries microscopiques jusqu'aux vers de terre et qui donnent au sol qui en bénéficie les nutriments nécessaires à la bonne croissance des plantes. Consultez les Dix Commandements du compostage à la page suivante.

Des nouveautés au Défi Ultime Val-des-Lacs

La municipalité de Val-des-Lacs a entériné au conseil de juillet la politique culturelle. La municipalité espère encourager la diversité culturelle et favoriser une plus grande ouverture sur son territoire en favorisant la participation de la communauté.

Tout un défi nous attend !

En plus du Comité consultatif en environnement (CCE) et du comité consultatif d'urbanisme (CCU), la municipalité veut se doter d'un comité d'embellissement. Ce comité aura comme mandat de recommander au conseil municipal des points d'améliorations, de mettre en valeur les édifices et les jardins, parc pour les enfants, le tennis, faire des recommandations au conseil et la promotion de projet susceptible de rehausser notre image comme municipalité.

Les personnes intéressées à faire partie de ce comité, du CCU ou du CCE devront faire parvenir à la municipalité leurs coordonnées. La date limite pour s'inscrire est le 30 septembre 2008.

Prix Pierre Hugues Boivenu pour l'Association Faune et Flore

Félicitations à un organisme qui se démarque dans notre municipalité. La Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec a remis dernièrement à l'Association Faune et Flore de Val-des-Lacs un premier prix du Méritas Pierre Hugues Boivenu, grand québécois impliqué dans la gestion environnementale au Québec. Ce méritas a pour objectif de mettre en valeur une réalisation de prestige en ornithologie.

Bravo pour l'effort démontré, une très belle réalisation dans notre municipalité.

Nous vous encourageons à continuer votre remarquable travail.

Le conseil municipal

IMPORTANT

Je voudrais rassurer la population de la municipalité de Val-des-Lacs, composée de résidents et de non-résidents que nous ne faisons aucune différence pour le service aux citoyens que vous soyez résident à plein temps ou à certaine période de l'année. La gestion est faite selon les besoins et les priorités. On espère avec une meilleure planification et organisation de corriger plusieurs problèmes qui perturbent depuis des années. Malheureusement certains dossiers demandent des analyses plus approfondies et bien souvent cela cause certains retards, nous nous excusons pour les délais. Vous êtes payeurs de taxes et vous avez droit à des services de qualité sans exception.

Libre expression !

C'était le thème de cette deuxième édition de la soirée de poésie qui a eu lieu le 26 juillet dernier. Ce thème bien choisi laissait place à différentes expressions artistiques qui sont venues s'ajouter à la poésie. C'est ainsi que nous avons eu le privilège d'entendre le conteur de renommé Alain Lamontagne, la chanteuse Line Dicaire avec sa voix merveilleuse et que l'artiste Michelle Bastien a entremêlé poésie et gestuelle. Ce fut une soirée bien originale où chacun des poètes se démarquait de façon significative autant au niveau du texte que de la prestation. Tout au long de la soirée, le musicien Michel Dubeau a accompagné les poètes. Il a fasciné l'auditoire avec ses instruments à vents qui viennent de différents pays. Ce fut un honneur d'avoir la présence de ce musicien qui a accompagné Gilles Vigneault pour sa tournée en France et qui fera parti du spectacle de Diane Dufresne aux Francofolies de Montréal. Cette soirée devait se dérouler sur le site de l'atelier de Marie Bineau, mais avec la température incertaine que nous avons eue, elle fut reportée à l'église. Une soixantaine de personnes sont venues assister à cette soirée hors de l'ordinaire.

LES DIX COMMANDEMENTS DU COMPOSTAGE

1. Votre composteur d'une capacité d'un mètre cube avec un couvercle et une porte dans le bas.
2. Votre composteur, vous placerez directement sur le sol dans un endroit semi-ombragé ou ombragé.
3. Les quatre éléments essentiels important tels l'eau, l'air, le carbone et l'azote, vous respecterez.
4. Un mélange homogène des ingrédients, vous ferez pour avoir l'assurance d'atteindre une température de 950 F. à 1400 F.
Ingrédients : feuilles mortes, rognures de gazon, déchets domestiques, terre ou vieux compost en petite quantité, poudre d'os (facultatif), cendre de bois (facultatif), tourbe de sphaigne (facultatif), chaux dolomite (facultatif).
Le tas de compost, vous brasserez ou retournerez s'il y a baisse de température.
5. Un taux d'humidité de 40 % à 60 % et une bonne circulation d'air, vous maintiendrez à l'aide d'un aérateur, un tuyau perforé ou en retournant le compost sur lui-même.
6. Votre composteur à nouveau, vous remplirez complètement afin d'atteindre la température maximale nécessaire à une bonne et rapide décomposition.
7. Un thermomètre, vous posséderez afin de mesurer la température idéale, entre 1200 F. et 1400 F., qui vous donnera rapidement un compost de qualité.
8. Le surplus de compost, vous maintiendrez humide à cause de la matière vivante qu'il contient. Le surplus de compost, vous conserverez dans des contenants aérés.
9. À tout ce qui pourrait acidifier votre compost, vous porterez attention tels les cônes et les aiguilles de conifères et aussi les feuilles de chêne qui contient du tanin.
10. Des défis, vous vous donnerez tous les ans avec cet or noir que nous avons en notre possession et qui sont le fruit de nos labeurs.